

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton et sur le Postulat Jacques Perrin et consorts - Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO

1. PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier ce rapport s'est réunie à 2 reprises : le lundi 4 février à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne et le jeudi 14 février 2019 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames les députées Taraneh Aminian (remplacée par Isabelle Freymond le 14 février 2019), Anne-Laure Botteron, Laurence Creteigny, Martine Meldem, Muriel Thalmann, Marion Wahlen ; Messieurs les Députés Philippe Germain, Olivier Gfeller, Philippe Jobin, Serge Melly (excusé le 4 février 2019), Pierre-François Mottier, Éric Sonnay, Félix Stürner, Andreas Wüthrich et de la soussignée, confirmée dans le rôle de présidente-rapporteuse.

Messieurs le Conseiller d'État Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et Frédéric Brand directeur général de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) ont également assisté aux séances.

Les notes de séances ont été prises par M. Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseiller d'État a déclaré que le gouvernement a fixé la procédure et la stratégie en vue de repositionner la formation agricole dans le canton de Vaud à travers le projet « IMAGO ». Ce dossier a pris du temps, mais grâce à cette contrainte qui fut en fin de compte, positive, le canton de Vaud a été retenu comme site dédié à la formation agricole et de ce fait, sauvé Changins.

La stratégie proposée vise la création de 2 centres destinés à la formation agricole dans le canton de Vaud :

1. Un 1^{er} site dédié aux cultures spéciales et aux grandes cultures à Changins, qui profitera des synergies de la Confédération et du canton pour devenir un pôle d'importance européenne ;
2. Un 2^e site qui fera l'objet d'une procédure de postulation permettant à une commune vaudoise de pouvoir abriter ce centre. La raison d'un tel choix est que le Conseil d'État entend faire participer les communes et les acteurs locaux.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

Lors des discussions, il en est ressorti plusieurs aspects.

La lecture du rapport permet d'expliquer ce qu'est la formation agricole et la direction dans laquelle le pouvoir politique aimerait la conforter : une direction tendant vers l'écologie. Le fait d'avoir 2 pôles questionne plusieurs commissaires dans le sens d'une éventuelle perte de substance de la formation. Le fait de séparer des branches spécifiques de l'agriculture est une bonne chose, mais pour avoir une force agricole,

maraîchère, viticole et arboricole commune à Changins, il faudrait que les branches générales soient sur le même site. En effet, les contacts entre les personnes des différents métiers mentionnés ci-dessus sont très importants. Une interrogation concerne la façon de reconnecter les écoles d'agriculture avec les citoyens si celles-ci se trouvent en dehors des aires urbaines alors qu'il est demandé une plus grande ouverture vis-à-vis des citoyens. Des pistes à entreprendre pour les futurs apprentis agricoles sont mentionnées dans ce rapport, par contre, les questions de la productivité et de la vision des métiers de la terre ne sont pas mentionnées. Avoir un pôle de compétences et de recherches est nécessaire, mais il ne faut pas omettre la mission 1^{re} de l'agriculteur qui doit nourrir les citoyens et, de ce fait, produire.

Un commissaire constate que ce rapport ne fait aucunement avancer la politique agricole et que le canton de Vaud a perdu de son rayonnement dans ce domaine. Une crainte pour la formation agricole vaudoise de ne pas pouvoir rassembler ses compétences pour créer quelque chose de fort.

Le Conseiller d'État revient sur les propos laissant comprendre que le canton abandonne ses efforts pour un canton agricole fort et n'est pas d'accord de laisser penser qu'il reste passif dans le domaine agricole. L'existence d'une volonté de faire de l'agriculture un pôle de rayonnement du canton existe. Concrètement, le canton souhaite investir CHF 105 millions dans un nouveau centre, somme se trouvant dans la planification des investissements gouvernementaux. Il n'est guère possible de maintenir une politique agricole cantonale sans tenir compte de la politique fédérale, contrairement aux domaines de l'éducation ou de la sécurité. La Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) conditionnera la politique agricole du canton.

Le Conseiller d'État indique que dans l'idéal, le gouvernement aurait voulu un seul centre, mais le département s'est heurté aux mêmes difficultés que le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann lorsqu'il a voulu centraliser la politique agricole fédérale sur le site de Posieux. De fait, il n'est pas possible de planter des vignes à Posieux en raison du climat. Aujourd'hui, le site de Changins a été sauvegardé et devrait héberger entre 120 et 140 chercheurs dans un bâtiment neuf. Ce site sera considéré comme fort s'il est capable d'attirer non seulement des chercheurs, mais aussi des compétences cantonales ainsi que des acteurs privés. L'opportunité de tout centraliser sur le seul site de Changins n'aurait pas été idéale, car le bassin lémanique voit déjà un fort développement du fait de l'attractivité de l'aéroport de Cointrin. D'autres sites dans le canton ne connaissent pas un développement économique aussi fort et demandent qu'à se développer. Du coup, un appel est lancé afin de trouver un autre site tout en faisant attention à ne pas négliger l'importance de l'histoire et de la culture des différentes écoles d'agriculture. En pensant à 2 sites, si aucune des écoles existantes actuellement n'est retenue comme 2^e site, il faut repenser à l'emplacement de l'Université de Lausanne (UNIL) et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), lorsqu'elles n'étaient pas encore sur le site de Dorigny. Dans les années 1970, le choix de les sortir de Lausanne a été qualifié de « politiquement incorrect » alors qu'aujourd'hui, ce site est l'un des meilleurs centres de compétences en Europe, voir du monde notamment parce qu'il y a une capacité de développement en termes de terrains et de croissance du site. Derrière le projet « IMAGO » imposé par lui-même, il n'y a aucune obligation fédérale, aucune demande des filières et aucun objet parlementaire d'avoir un site fort en matière de politique agricole. Il affirme que l'administration des services liés à l'agriculture sera retenue dans le futur site. Le département a approché tous les acteurs de la politique agricole susceptibles d'être intéressés quant à une présence physique sur le nouveau site.

4. ÉTUDE DU RAPPORT

1 Résumé

Une commissaire pointe une contradiction entre les propos suivants : « Ils auront également une ambition plus large, en s'ouvrant au grand public, dans l'objectif de sensibiliser ce dernier aux questions liées à la souveraineté alimentaire et de (re) connecter les citoyennes et les citoyens vaudois avec leur agriculture » et encore, « en effet, les liens entre agriculteurs et d'autres métiers comme paysagistes, horticulteurs, fleuristes, bûcherons, de même que ceux entre producteurs de viande, bouchers et restaurateurs sont assez faibles, même s'il en existe et qu'il s'agit de les exploiter. Le projet de nouveau pôle n'intégrera pas d'autres métiers que ceux prévus par le règlement d'application de la loi vaudoise sur l'agriculture (RLVLAgr ; RSV 910.03.1) ».

Le Conseiller d'État estime que c'est en regroupant les formations liées à l'agriculture avec les administrations, les organisations parapubliques, la recherche liée à l'agriculture, la viticulture, les affaires

vétérinaires et certaines entreprises agroalimentaires sur 2 sites principaux au lieu de 6 actuellement que le canton répondra aux défis futurs.

Une commissaire demande de quelle façon vont se faire les liens entre ces différents métiers et quelle est la vision gouvernementale à ce sujet.

Le Conseiller d'État répond que, quel que soit l'emplacement du 2^e site, cela n'aurait pas d'impact sur le lien entre le monde agricole et le monde urbain. Le lien entre les consommateurs urbains et les producteurs ruraux ne s'effectuent pas dans les écoles ou dans l'administration. Le département veut uniquement regrouper les acteurs de la filière agricole, car cela est momentanément éclaté. C'est la politique agricole qui réglera cette question.

3.3 Enjeux cantonaux

Il est également souligné toute l'importance de la formation des jeunes agriculteurs afin qu'ils élargissent leur vision, comprennent mieux les signaux du marché et de la politique agricole en maîtrisant la complexité croissante de leur environnement, la complémentarité de l'agriculture BIO et de l'agriculture traditionnelle.

4.6 Évolution des besoins de la formation

Une commissaire revient sur la PA22+ qui prévoit de limiter l'accès aux paiements directs aux seuls exploitants agricoles bénéficiant d'une formation supérieure. Si le renforcement des compétences au niveau du CFC est, peut-être, nécessaire pour l'obtention des paiements directs, une formation supérieure n'est pas égalitaire. La commissaire souhaite savoir si le gouvernement va soutenir la politique agricole 22+ dans le sens où il faut des brevets supérieurs pour toucher des paiements directs ou si au contraire avoir un CFC permettrait toujours d'en toucher ?

Le Conseiller d'État explique que, dans le dossier de la PA22+, le Conseil d'État se bat notamment au niveau de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) pour en rester à l'exigence du CFC. En effet, l'ensemble des cantons suisses n'accepte pas une exigence supérieure à celui-ci pour bénéficier des paiements directs.

4.7 Perspectives d'évolution du nombre d'apprentis du champ professionnel agricole

Des inquiétudes sont exprimées concernant le nombre d'exploitations agricoles en diminution. En effet, souvent faute de repreneur, certaines exploitations agricoles cessent leur activité, mais les exploitations qui peuvent compter sur la relève voient le nombre d'hectares augmenter.

5 Avenir de la formation agricole vaudoise

Des interrogations sont émises concernant les effectifs des élèves d'AGRILOGIE, plus précisément en économie familiale (EEF) qui souffre d'une diminution de son attractivité et même d'une baisse de ses effectifs.

Le directeur général répond que les formations, dans ce domaine ont de bonnes perspectives puisque les ménages collectifs, au sens large, sont leur principal créneau. Il y a lieu de sensibiliser les Établissements médico-sociaux (EMS), les hôpitaux, etc., de l'existence de cette formation.

Une discussion s'ouvre concernant « l'orientation des paiements directs sur la biodiversité, la qualité du paysage et l'utilisation plus efficiente des ressources naturelles » ainsi que sur la recherche d'une moins grande dépendance de l'agriculture vaudoise aux aides fédérales, par un développement de la valeur ajoutée de la production agricole vaudoise et sur le développement de l'œnotourisme.

Le Conseiller d'État déclare qu'il faut savoir que la politique agricole fédérale 2014-2017 (PA 14-17) a dopé les paiements directs en faveur de la biodiversité.

5.2.2 Compétences des enseignants

L'absence ponctuelle de certains enseignants est relevée, mais l'excellence de certains d'entre eux est saluée. Il est répondu que le phénomène du « pupitre vide » ne devrait pas arriver, mais un enseignant peut être malade et il n'est pas toujours évident de le remplacer très rapidement.

6.1 Agriculture biologique : une partie intégrante de l'agriculture vaudoise

Une commissaire demande si la date de publication du rapport sur l'utilisation du glyphosate est connue et quelles sont les productions qui satisfont déjà entièrement à la demande en tant qu'agricultures biologiques.

Le Conseiller d'État mentionne que le CE a adopté un programme visant à mettre, à terme, la fin de l'utilisation du glyphosate au sein de l'État. Cela concerne le Département du territoire et de l'environnement (DTE). En outre, si l'agriculture biologique est trop poussée, cela risque de mener à l'effondrement de ce marché. Il faut veiller à ne pas opposer l'agriculture biologique à l'agriculture traditionnelle.

Le directeur général signale qu'il s'agit de productions animales comme le lait ou le cochon. D'autres productions sont actuellement proches de l'équilibre. Il suffit qu'un producteur passe en agriculture biologique pour faire basculer l'équilibre.

7.3 Octroi d'un crédit d'étude

En réponse à la question du crédit d'étude ainsi que le cahier des charges en lien avec le futur pôle agricole, le Conseiller d'État fait part du cheminement suivant : le cahier des charges sera établi par le gouvernement qui sera ensuite envoyé aux communes. Celles-ci pourront postuler selon l'intérêt y relatif. Suite à cela, le crédit d'étude sera calibré par le département.

7.4 Un pôle cantonal de l'agriculture sur deux sites

En parallèle de l'établissement du cahier des charges, un contact sera établi avec les milieux susceptibles d'être intéressés par ce pôle. Ce cahier des charges n'existe pas encore pour la simple raison que le département est en train de demander aux locataires des sites de Grange-Verney et de Marcelin s'ils souhaitent rejoindre l'aventure, tout cela prend du temps, car il y a un certain nombre d'associations et fédérations à consulter. Concernant les critères de ce cahier des charges, il faut se baser sur la méthode étatique « Albatros » qui contient des critères génériques (critères d'accessibilité, de fonctionnalité, etc.) faisant l'objet d'une pondération.

Pour terminer, plusieurs commissaires se questionnent au sujet de la formation d'agriculteur (CFC) en 3 ans. Cette formation telle qu'elle existe actuellement est minimaliste et n'est peut-être pas suffisante pour former des jeunes à reprendre la tête d'une exploitation agricole. Ils verraient d'un bon œil, une 4^e année d'apprentissage pour disposer de l'expérience requise, afin d'avoir le bagage suffisant pour gérer une exploitation agricole.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'État par 14 voix pour et une abstention.

Oulens-sur-Lucens, le 5 mars 2019.

La présidente-rapportrice :
(Signé) Aliette Rey-Marion